

Image not found or type unknown



Demande de divorce apres 7ans de separation de fait

Par **chantal**, le **10/11/2010 à 13:44**

Bonjour,
apres 7 ans de separation de fait avec mon epoux .je veux divorcer.j'aimerais savoir si je peux demander une prestation compensatoire meme si je vis avec quelqu'un.je ne suis ni pacsée ni declarer en concubinage

Par **mimi493**, le **10/11/2010 à 13:50**

La prestation compensatoire dépend du niveau de vie des époux (revenu, patrimoine), ce n'est pas d'office
Voyez avec votre avocat, c'est obligatoire d'en avoir un